



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ISTURITS
du 11 septembre 2025

Le onze septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Isturits s'est réuni en mairie, sur convocation de Monsieur le Maire, affichée le quatre septembre deux mille vingt-cinq et transmise par voie électronique le quatre septembre deux mille vingt-cinq, et sous la présidence de ce dernier.

Présent(e)s : M. CAMOU Frédéric, Maire

M. HARAN Gilles, Mme LEGARTO Virginie, M. MIMIAGUE Éric, M. DURRUTY André, adjoints

Mme ETCHEGOYEN Nathalie, Mme MALÉ-DIT-CAZOT Karine, Mme GOURGUES Myriam, M. BARNECHE Gérard, M. DONAPETRY Sylvain, conseillers municipaux

Absent(e)s/Excusé(e)s : M. LACROIX Ludovic (donne procuration à Mme LEGARTO Virginie), Mme ROCHAIS Manon

Secrétaire de séance : Mme LEGARTO Virginie

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance et demande à retirer les points 01 et 05 de l'ordre du jour. Le point 01 concerne le relevé de décisions du dernier conseil qui n'a pas pu être terminé dans les temps et le point 05 est pour l'heure, non conforme juridiquement. Aucune objection ne s'étant manifestée, les deux points sont retirés.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

01 – Approbation du relevé des décisions du conseil municipal du 21/07/2025

02 – Renouvellement convention location salle Mme ETCHART LAFITTE

03 – Renouvellement convention location salle Yoseikan Budo

04 – Convention tournoi Erberua 2025-2026

05 – Contrat de prêt à usage pastoral non exclusif

06 – Convention de mise à disposition de la licence IV communale

07 – Demande de subvention au titre des amendes de police pour un cheminement piétonnier réaménagement RD 251 – Complexe Harpe Alde

08 – Création des postes d'adjoints d'animation et C.E.E. CLSH Petites vacances toussaint 2025

09 – Questions diverses

01 – Approbation du relevé des décisions du conseil municipal du 21/07/2025

Retiré

02 – Renouvellement convention location salle Mme ETCHART LAFITTE

Monsieur le Maire rappelle que Mme ETCHART LAFITTE Cécile assure chaque lundi de 18h45 à 19h45 des activités sportives (gym, step) à la salle polyvalente du complexe Harpe Alde. Elle souhaite renouveler la location de la salle pour l'année 2025-2026.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de renouveler la location de la salle pour l'année 2025-2026 à Mme ETCHART LAFITTE Cécile,

FIXE la redevance de location à 5.50 € par séance de 1 heure,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de location.

03 – Renouvellement convention location salle Yoseikan Budo

Monsieur le Maire informe que M. OCHOA Yann professeur de Yoseikan Budo, sollicite la commune pour le renouvellement de la convention de location de la salle polyvalente tous les mardis de 17h30 à 20h30 du 16 septembre 2025 au 30 juin 2026, hors périodes de vacances scolaires.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de renouveler la location de la salle pour l'année 2025-2026 à M. OCHOA Yann,

FIXE la redevance de location à 16.50 € par séance de 3 heures,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de location.

04 – Convention tournoi Erberua 2025-2026

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de convention de mise à disposition du trinquet à l'association Erberua durant le tournoi annuel, ci-annexé. Cette convention de mise à disposition est effective du 10 novembre 2025 au 25 avril 2026.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la convention de mise à disposition du trinquet à l'association Erberua,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée et tout document nécessaire à sa réalisation.

05 – Contrat de prêt à usage pastoral non exclusif

Retiré

06 – Convention de mise à disposition de la licence IV communale

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une licence IV, acquise de Mme HARAMBOURE Sandra, par acte en la forme administrative signé le 26 mai 2025 et enregistré au service des hypothèques le 24 juillet 2025.

Il expose que la gestion directe par la commune d'un débit de boissons étant à écarter, compte tenu de sa lourdeur, la licence pourrait être exploitée par l'association du comité des fêtes d'Isturits, dans la salle polyvalente située au 35 chemin Hirixka, aux termes d'une convention de mise à disposition, consentie à titre gratuit et pour une durée de 12 mois, avec possibilité de résiliation de part et d'autre moyennant un préavis d'un mois, de sorte que la commune pourrait si besoin récupérer la licence sans difficulté.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE de mettre disposition à titre gratuit de la licence IV au profit de l'association comité des fêtes d'Isturits pour une durée de 12 mois, ainsi que la salle polyvalente située au 35 chemin Hirixka où le débit sera installé, conformément au projet de convention ci-annexé,

APPROUVE les termes de la convention et autorise M. Gilles Haran, premier adjoint, à la signer.

07 – Demande de subvention au titre des amendes de police pour un cheminement piétonnier réaménagement RD 251 – Complexe Harpe Alde

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé, dans le cadre du projet de requalification du centre bourg, de réaménager les abords de la RD 251 et du complexe Harpe-Alde. Les travaux de réaménagement consisteront notamment en la création d'un cheminement piéton sécurisé permettant aux usagers de traverser et d'accéder au complexe Harpe-Alde. Les dépenses liées à ce cheminement s'élèvent à 21 426,30 € HT.

Il signale que le Département peut subventionner ces travaux jusqu'à un montant plafonné à 12 000,00 € HT.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE de créer un cheminement piétonnier sécurisé aux abords de la RD 251 et du complexe Harpe Alde,

DÉCIDE de demander une subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires.

08 – Crédit d'impôt pour la recherche et développement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création de quatre emplois non permanents d'adjoints d'animation à temps complet ainsi que la création d'un contrat d'engagement éducatif (C.E.E.) pour le

recrutement d'un animateur non diplômé et d'un contrat d'engagement éducatif (C.E.E.) pour le recrutement d'un stagiaire BAFA, pour assurer l'animation au centre de loisirs Arberoa Alaiki durant les vacances de Toussaint 2025.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE de créer quatre emplois non permanents d'adjoint d'animation à temps complet pour la période du 20 octobre 2025 au 31 octobre 2025,

DÉCIDE de recruter un animateur non diplômé sous contrat d'engagement éducatif pour la période du 20 octobre 2025 au 31 octobre 2025,

DÉCIDE de recruter un stagiaire BAFA sous contrat d'engagement éducatif du 20 octobre 2025 au 31 octobre 2025,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de travail selon les modèles annexés à la présente délibération.

09 – Questions diverses

- Rénovation énergétique du complexe Harpe alde : les travaux de la 1ère tranche concernant le remplacement du filet et de l'éclairage du trinquet sont finalement prévus à compter du 06 octobre. En conséquence et en accord avec les organisateurs, le tournoi de xoko ne pourra pas avoir lieu cette année.

- Rénovation énergétique du complexe Harpe alde : point global sur la partie financement de la 2e tranche, notamment sur une subvention (FEDER) importante pour la réalisation de l'opération qui sera instruite pour février 2026. En lien avec ces travaux, il est également envisagé d'aménager les abords d'Harpe Alde (école et trinquet) pendant la fermeture du complexe. Cela implique de délocaliser le CLSH pour l'été 2026. Il est proposé de consulter les 3 communes (St Esteben, St Martin d'Arberoue et Ayherre) pour un diagnostic des locaux existants, puis un copil sera organisé mi-octobre pour décider de la suite à donner pour cette délocalisation.

- Parcalle constructible famille larraburu (chemin gaztenxiloa) : la commune est sollicitée pour la gestion des eaux pluviales suite à un projet de construction. Une réflexion est engagée pour trouver une solution acceptable par tous.

- Achat terrain chamalbide : le dossier avance : une promesse de vente a été adressée au notaire fin août pour 42 000 €.

- Xanxotea : une réunion est à venir en présence de la famille, de la commune, du musée basque pour discuter du devenir de la collection.

- Hirigoinia : le lancement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconversion de la maison est finalement repoussé ultérieurement.

- Commission Locale d'Ecobuage (CLE) programmée le 21 octobre à 20h30.

- Prochaine réunion du conseil municipal prévue fin novembre 2025.

<u>Signature du Maire :</u>	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>
-----------------------------	--